

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 23 mai 2008

Service instructeur
Service du Patrimoine
et du Droit des Sols

N° 2008-6-1-9

Service consulté
Direction des Affaires Juridiques

VENTE DE LA PROPRIETE RUE DES BONNES GENS A MULHOUSE

Résumé : le présent rapport a pour objet d'autoriser le Président du Conseil Général ou son représentant à signer le procès-verbal d'adjudication volontaire de la vente de la propriété sise 4 rue des Bonnes Gens à MULHOUSE.

Par délibération en date du 13 juillet 2007, la Commission Permanente du Conseil Général a décidé la vente de l'immeuble sis 4 rue des Bonnes Gens à MULHOUSE.

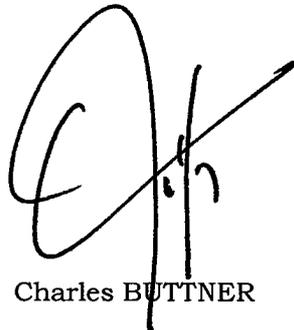
Les adjudications volontaires donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal, lequel doit être signé par l'autorité territoriale compétente ou son représentant.

L'adjudication volontaire de l'immeuble situé 4 rue des Bonnes Gens à MULHOUSE aura lieu le 18 juin 2008, moyennant une mise à prix de 520 000 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'autoriser le Président du Conseil Général ou son représentant à signer le procès-verbal d'adjudication volontaire correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER